

L'année scolaire n'est pas encore finie qu'il faut d'ores et déjà penser à la rentrée prochaine et commencer les inscriptions scolaires.

Cette campagne d'inscriptions scolaires ne concerne que certaines situations :

- si votre enfant fait son entrée pour la première fois à l'école maternelle,
- si votre enfant entre en CP,
- ou enfin si vous êtes nouvel arrivant à Lunel, et si vous avez déménagé

Dans tous ces cas, vous devez inscrire votre enfant auprès du Service Petite Enfance & Éducation.

La campagne des inscriptions scolaires se déroulera du **13 au 25 mars prochains**. Pour cette démarche, vous pouvez télécharger en amont le Doc'Unique disponible sur le site de la Ville (Mes démarches/Scolaires). Vous pouvez également retirer ce dossier auprès du Service Petite Enfance & Éducation.

Une fois le dossier rempli et muni de vos justificatifs (originaux et copies), vous devez finaliser votre inscription en présentiel auprès du service (66 avenue des Abrivados), selon le planning établi par école.

Qu'est-ce que le Doc'Unique

Grâce au Doc' Unique (un par enfant), vous inscrivez votre enfant à l'école mais aussi, si vous le souhaitez, sur les temps périscolaires aux accueils du matin, du soir et du temps méridien. Ces activités payantes sont facultatives mais l'inscription est obligatoire. Le Doc' Unique permet l'accueil de votre enfant en toute sécurité sur ces différents temps, sans démarche supplémentaire puisqu'il est complet.

Justificatifs

La liste des pièces justificatives nécessaires est jointe au Doc Unique. N'oubliez pas de venir avec les originaux et les copies au service.

Affectation de l'école

Les familles peuvent contacter directement le service au 04 67 87 84 12 afin de prendre connaissance de leur école d'affectation, déterminée par la carte scolaire en fonction du domicile.

Les dérogations

Les familles qui souhaitent une école autre que celle de leur secteur d'origine pour la rentrée 2023-2024, devront se renseigner auprès du service. La demande de dérogation est une procédure d'exception, soumise à des critères, qui fait l'objet d'un examen en réunion de dérogation. Les réponses seront envoyées par courrier au domicile des parents.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Petite Enfance & Éducation au 04 67 87 84 12. **Attention, tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

L'ESSENTIEL :**Inscriptions scolaires pour la rentrée 2023/2024****Du 13 au 25 mars 2023**Service Petite Enfance & Éducation
66 avenue des Abrivados – 04 67 87 84 12

Planning établi selon les écoles
Écoles Maternelles

	Lundi 13 mars	Mardi 14 mars	Mercredi 15 mars	Jeudi 16 mars	Samedi 18 mars
Arc-en-ciel	13h30-17h			8h-12h	
Pont de Vesse	13h30-17h			8h-12h	
Jacques Brel	13h30-17h			8h-12h	8h-13h
Camille Claudel		8h-12h	13h30-17h		
Gambetta		8h-12h	13h30-17h		
Mario Roustan		8h-12h	13h30-17h		

Écoles élémentaires

	Lundi 20 mars	Mardi 21 mars	Mercredi 22 mars	Jeudi 23 mars	Samedi 25 mars
Victor Hugo		8h-12h	13h30-17h		
Henri de Bornier	13h30-17h			8h-12h	
Mario Roustan	13h30-17h			8h-12h	
Jacques Brel		8h-12h	13h30-17h		8h-13h
Le Parc		8h-12h	13h30-17h		
Louise Michel	13h30-17h			8h-12h	
Marie Curie	13h30-17h			8h-12h	

